



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/4/2 AUTORISANT L'ATC A SOLLICITER L'INVESTISSEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DE LA PROMOTION DE LA DESTINATION CORSE

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 9 juillet 2025 à 14h30 à l'Agence du Tourisme de la Corse ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Jean-Michel SAVELLI, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Dominique DI MENZA à M. Attilius CECCALDI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Véronique PIETRI, BATTESTINI Serena, Georges MELA, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT:

*Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire Général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du Pôle Ingénierie-Développement ;
- *Mme Marie-Paule PAOLETTI, Responsable du Pôle Promotion et Communication ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 25/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifié par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2025 ;

Vu l'annexe 8 du PADDUC portant Schéma d'Orientation pour le Développement Touristique.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE l'Agence du Tourisme de la Corse à solliciter, dans le cadre du FEDER-FSE+ Corse 2021-2027, le financement relatif à la promotion de la destination Corse comme destination durable pour un montant total de 7 000 000 €.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse à signer tous documents techniques et budgétaires nécessaires au dépôt, au suivi et à la gestion de cette opération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 9 juillet 2025